



Setting The
Standard for
Seafood

Droits humains en aquaculture

Protéger les droits des travailleurs dans les fermes aquacoles et les communautés environnantes.

Notre vision des droits humains dans l'aquaculture

Près de 28 millions de personnes sont impliquées dans la chaîne d'approvisionnement des produits aquacoles. Ce secteur joue un rôle essentiel dans les moyens de subsistance des individus et des communautés à travers le monde.

Nous aspirons à une aquaculture où les travailleurs et les communautés bénéficient d'une **qualité de vie décente**. Notre mission est de protéger les **droits des travailleurs** des fermes aquacoles ainsi que ceux des populations locales, et de contribuer à **améliorer leur bien-être**. Nous voulons agir comme catalyseur du changement pour favoriser une transformation durable à l'échelle du secteur.

Nos projets en matière de droits humains

Au-delà de la révision et de l'actualisation régulières de nos référentiels, nous menons plusieurs projets clés.

Le Référentiel Ferme de l'ASC

L'harmonisation de nos référentiels espèces en un seul référentiel Ferme ASC nous offre l'opportunité de développer et de renforcer nos exigences en matière de droits humains, en collaboration avec un large éventail de parties prenantes.

S'appuyant sur les conventions de **l'Organisation internationale du travail (OIT)** et sur d'autres normes internationales relatives au travail décent, le Référentiel Ferme ASC inclut des exigences portant sur :

- Sensibilisation aux droits humains
- Lutte contre le travail forcé
- Lutte contre le travail des enfants
- Lutte contre la discrimination
- Santé et sécurité au travail
- Négociation collective et liberté syndicale
- Transparence des contrats
- Salaires
- Temps de travail
- Gestion des comportements au travail
- Logement des employés
- Mécanismes de gestion des doléances
- Engagements avec les communautés

Collaborer pour progresser

Pour réaliser notre vision, nous nous associons aux acteurs de la filière, comme des ONG, des syndicats, des universitaires, des distributeurs et d'autres programmes de certification durable. Nous sommes membres de l'ISEAL et de la Global Living Wage Coalition



Setting The
Standard for
Seafood

Engagement des travailleurs

Nous reconnaissons l'importance d'impliquer les travailleurs dans les décisions liées à leur propre bien-être et à leur environnement de travail.

Notre programme intègre cet engagement de plusieurs manières :

1. Assurer que les employés ont **connaissance de leurs droits** et disposent des moyens nécessaires pour les défendre
2. Veiller à ce que les salariés possèdent la liberté de s'affilier à des **syndicats** ou à des associations informelles afin de **négoier collectivement** leurs conditions de travail
3. Mettre en place, dans les fermes et chez les fabricants d'aliments, des mécanismes permettant aux travailleurs de **s'exprimer** sur leurs griefs ou de signaler la nécessité de changements
4. Assurer l'existence de **mécanismes de réclamation** externes indépendants des fermes ou des fabricants d'aliments
5. Offrir aux travailleurs l'opportunité de **contribuer au développement** et l'élaboration des référentiels ASC

Consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)

Le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, est un principe fondamental des lois sur les droits humains. Il vise à protéger les **droits des peuples autochtones**.

Deux instruments juridiques internationaux clés encadrent ce principe : la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones** (DNUDPA) (2007) et la **Convention de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux** (OIT C169) (1989).

L'ASC mène actuellement un projet destiné à évaluer comment **les principes du FPIC** peuvent être intégrés au Référentiel Ferme pour l'ensemble des fermes certifiées ASC.

En partenariat avec le Consensus Building Institute, nous développons un processus de dialogue entre les **parties prenantes**, incluant les peuples autochtones touchés par les fermes, afin de **renforcer les exigences** actuelles du Référentiel Ferme en matière d'engagement auprès des communautés locales.

Salaire de subsistance

En matière de rémunération, notre objectif est que les fermes et les fabricants d'aliments certifiés versent à leurs travailleurs un salaire décent, suffisant pour assurer un **niveau de vie décent** au travailleur et à sa famille.

Pour atteindre cet objectif, l'ASC agit en partenariat avec différents acteurs de la filière, mène un projet pilote avec les producteurs et met en place des exigences sur la **mesure des salaires**, l'**analyse comparative des salaires** et un soutien aux producteurs dans l'**élaboration d'un plan d'amélioration des salaires**.

Contactez-nous...

Nous sommes ouverts à de nouvelles collaborations. Que vous souhaitiez vous associer à nous, poser une question ou partager vos retours, nous vous invitons à nous contacter : HumanRights@asc-aqua.org



Setting The
Standard for
Seafood